

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 13.03.2020	Heure 00h02	Numéro 20.126	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Soutien État-BCN à la société civile neuchâteloise en difficulté

Contenu :

Le Conseil d'État est invité à proposer à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) de mettre en place, en partenariat avec l'État, un système facilité et simplifié de prêts sans intérêts, garantis par l'État, pour permettre aux acteurs économiques, culturels, sociaux et sportifs de la société civile neuchâteloise en difficulté de disposer de liquidités suffisantes pour faire face aux conséquences économiques et financières découlant de l'épidémie de Covid-19.

En vue de débloquer les montants nécessaires à garantir les prêts ainsi envisagés, le Conseil d'État est également invité à solliciter du Grand Conseil l'octroi d'un crédit-cadre urgent.

Développement (facultatif) :

L'épidémie de coronavirus confronte notre canton et sa population à des circonstances inédites et particulièrement préoccupantes. Si la situation sanitaire a jusqu'ici été gérée de manière remarquable et adéquate par l'autorité cantonale compétente, les mesures actuelles et à venir visant à contenir la propagation de l'épidémie et à protéger la population ont déjà et vont continuer à impliquer des conséquences désastreuses pour un nombre de plus en plus conséquent d'acteurs de la société civile.

Ainsi, l'interdiction des rassemblements importants, l'annulation d'événements et de manifestations publics, le confinement préventif ou officiel, ou encore les restrictions en matière de déplacements, ont ou auront des répercussions majeures sur les finances des différents acteurs de la vie économique, culturelle, sociale et sportive du canton. On peut citer en particulier, et de manière non exhaustive, les milieux de la culture, de l'événementiel, du petit commerce, de l'hôtellerie-restauration, du tourisme, du sport, et tous les acteurs en lien avec ceux-ci, que ce soient des indépendant-e-s, des intermittent-e-s, des salarié-e-s occasionnel-le-s ou sur appel, ainsi que des petites et moyennes entreprises. En effet, la disparition soudaine de recettes parfois importantes et irremplaçables, cumulée à des charges fixes ou à des engagements financiers non remboursables, est de nature à mettre en péril la viabilité financière, voire l'existence de bon nombre de ces acteurs. Cela est particulièrement le cas pour tous les acteurs ne disposant pas de grandes liquidités et qui ne peuvent pas, ou alors pas dans des délais raisonnables, être mis au bénéfice immédiat de mesures fédérales telles que la réduction de l'horaire de travail (RHT), soit le chômage partiel.

Afin d'éviter les graves conséquences sociales et économiques qui ne manqueraient pas d'en résulter et d'impacter sur la durée le canton et sa population, il est du devoir des collectivités publiques et des entités qui en dépendent de prendre leurs responsabilités. Face à une situation extraordinaire, il devient dès lors nécessaire d'envisager des mesures exceptionnelles, pour autant qu'elles restent proportionnées, adéquates et aptes à atteindre l'objectif visé, et limitées à la durée de la crise. En ce sens, il apparaîtrait opportun d'offrir aux acteurs de la société civile en difficulté tels que ceux cités ci-avant, et ne disposant pas d'autre alternative, des solutions pour leur permettre de poursuivre leurs activités, de continuer à payer les charges et salaires, et donc de disposer des liquidités nécessaires à cette fin. L'octroi de prêts sans intérêts, rapidement, à des conditions facilitées et simplifiées, et garantis par l'État, constitue une solution particulièrement intéressante à mettre en place. Toutefois, l'administration cantonale ne disposant pas des ressources humaines et logistiques qui permettraient d'y répondre de manière satisfaisante et à brève échéance, il s'agirait d'obtenir le concours d'un autre acteur à même d'assumer rapidement une telle mission.

Dans cette optique, bien que la législation cantonale garantisse une stricte indépendance de la BCN, un partenariat entre l'État et la banque appartenant au peuple neuchâtelois serait une véritable chance pour apporter une aide indispensable à la société civile neuchâteloise en difficulté. La BCN étant d'ores et déjà un interlocuteur privilégié de bon nombre des acteurs concernés, elle serait en mesure de proposer à très brève échéance des prêts sans intérêts, garantis par l'État.

Le Conseil d'État est ainsi vivement invité à se rapprocher au plus vite des organes dirigeants de la BCN pour proposer la mise en place d'un tel partenariat dès que possible. Le cas échéant, il est également invité à solliciter du Grand Conseil l'octroi d'un crédit-cadre urgent suffisant pour permettre de garantir les prêts sans intérêts ainsi envisagés. Les conditions et le processus d'octroi des prêts susmentionnés devront être définis par

le Conseil d'État, dans un premier temps du moins.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Jonathan Gretilat

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Florence Nater	Antoine de Montmollin	Martine Docourt Ducommun
Baptiste Hunkeler	Corine Bolay Mercier	Tristan Robert
Daniel Rotsch	Annie Clerc-Birambeau	Hassan Assumani
Laura Zwyzgart de Falco	Dominique Andermatt-Gindrat	Josiane Jemmely
Nathalie Matthey	Laurent Duding	Marie-France Matter
Pierre-Alain Borel	Alexandre Houlmann	Karim Djebaili
Carole Bill	Sylvie Fassbind-Ducommun	Laurence Vaucher
David Moratel	Philippe Loup	Fabienne Montandon
Françoise Gagnaux		